PLAN DE COURS

CALCUL I (MAT0342, groupe 20)

Hiver 2014

Cours : jeudi, 11h00-12h30 et 13h30-15h00, SH-2140
Séance d'exercices : jeudi, 15h00-17h00, SH-2140

Professeur : Yannic VARGAS
Bureau : PK-4528
Courriel : vargas_lozada.yannic@uqam.ca
Page internet du cours :
http://www.moodle.uqam.ca
Démonstrateur (sessions d'exercices) : Yannic VARGAS
Heures de bureau : lundi 13h30-15h00, PK-4528

Objectifs du cours : Faire l'étude de la théorie et des applications du calcul intégral.

Contenu du cours : Ce cours vise à se familiariser avec les outils du calcul intégral et de s'initier à la résolution des équations différentielles ordinaires. Intégrale définie et primitive d'une fonction. Séries numériques. Séries de puissances et représentation de fonctions par des séries de puissances. Intégrales des fonctions trigonométriques, exponentielles et logarithmiques. Applications de l'intégrale. Initiation aux équations différentielles ordinaires.

Description par chapitres :
- Chapitre 1 : Intégrale définie
- Chapitre 2 : Intégrale indéfinie
- Chapitre 3 : Techniques d'intégration
- Chapitre 4 : Applications de l'intégrale définie, équations différentielles
- Chapitre 5 : Intégrale impropre
- Chapitre 6 : Suites et séries

Manuel :

- **(obligatoire)** *Calcul intégral*, James Stewart (Ed. Modulo).
- *Calcul intégral*, Gilles Charron et Pierre Parent (Ed. Chénelière).
- *Calcul intégral*, Éric Brunelle et Marc-André Désaultels (Ed. CEC).

Procédure d'accès à Moodle UQÀM :

Étape 1 : Pour connaître votre nom d'utilisateur (code MS) et mot de passe, allez à l'adresse suivante : www.codeaccesms.uqam.ca. Cliquez ensuite sur "Pour connaître votre Code d'accès MS". Note : votre NIP est inscrit sur votre relevé d'inscription-facture du registrariat. Si vous ne le connaissez pas, consultez le site www.regis.uqam.ca/questions/variees.html#nip

Étape 2 : Allez à l'adresse suivante : www.moodle.uqam.ca. Cliquez sur "Etudiants - Accès Cours et programmes". Ensuite, cliquez sur "Code MS". Inscrivez votre nom d'utilisateur (code MS) et mot de passe à l'aide des informations obtenues à l'étape 1.

Étape 3 : Cliquez sur le lien "Mon Moodle" dans le milieu de la page pour accéder à la liste de vos cours

Page web du cours et courriel

- La consultation régulière de la page internet du cours sur Moodle (`www.moodle.uqam.ca`) est obligatoire. Plusieurs documents, consignes, et informations y seront disponibles sans être distribués en classe.
- Votre adresse de courriel normalisée de l'UQÀM (...@courrier.uqam.ca) est la seule qui sera utilisée pour communiquer avec vous. Vous avez la responsabilité de la consulter régulièrement.
- Vous pouvez communiquer avec moi par courriel (`vargas_lozada.yannic@uqam.ca`). Pensez à donner un titre clair et explicatif à vos messages, et à poser des questions précises. Évitez les questions de dernière minute, il faut compter un délai raisonnable de 24 heures ouvrables pour la réponse.
- En cas de nécessité, il est possible de demander par courriel un rendez-vous à mon bureau.

Assiduité

Les présences au cours ne sont pas comptabilisées. Cependant, le contenu des cours, bien que suivant le plan du recueil de notes, sera augmenté d'explications et d'exemples supplémentaires. Si vous manquez un cours, assurez-vous de demander les notes de cours à un collègue de classe, et de vérifier les mises à jour du site Moodle.

Les séances d'exercices sont partie intégrante du cours; préparer les exercices demandés et assister à ces séances est essentiel pour votre formation et votre compréhension du cours. Si vous manquez une session d'exercices, assurez-vous de demander les corrigés à un collègue de classe, et à vérifier les documents sur Moodle.

Toute absence à une évaluation en classe équivaut à un échec de cette évaluation, sauf en cas de force majeure. Dans ce cas, vous devrez fournir une pièce justificative et rattraper l'évaluation manquée.

Circonstances particulières

Si vous vivez des circonstances particulières (problèmes de santé, problèmes d'apprentissage, dyslexie, etc.), veuillez m'en aviser le plus tôt possible. Plusieurs services de l'UQÀM peuvent être mis à contribution afin de vous aider.

Évaluation proposée :

- *Examen 1 : 35%.*
  Il aura lieu le **jeudi 13 février 2014** de 11h00 à 14h00 et portera sur la matière des chapitres 1, 2 et début du chapitre 3.

- *Examen 2 : 35%.*
  Il aura lieu le **jeudi 27 mars 2014** de 11h00 à 14h00 et portera sur la matière des chapitres 3, 4.

- *Examen 2 : 30%.*
  Il aura lieu le **jeudi 24 avril 2014** de 11h00 à 14h00 et portera sur la matière des chapitres 5 et 6.
  Aucun document n'est permis pour ces examens.

La derniére page du présent document contient un document fourni par l'Université du Québec à Montréal sur le plagiat.

PLAGIAT – Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : `www.integrite.uqam.ca`.